

## ASSEMBLEE GENERALE, AUGMENTATION DE CAPITAL...



L'événement du trimestre aura été l'assemblée générale de Crédit Agricole s.a le 19 mai à PARIS

Nombreux sont ceux qui nous ont donné leur pouvoir et nous les en remercions ici

Nombreux sont ceux qui nous ont interrogé pour connaître nos positions sur les résolutions. Nous publions les résultats des votes dans ce numéro 34 d'ADSACA infos.

Pour nos jeunes adhérents et ceux des filiales qui nous ont rejoints il est nécessaire de rappeler l'organisation et les spécificités du Crédit Agricole dans sa globalité et l'importance que revêt l'assemblée générale.

L'assemblée générale est pour Crédit Agricole S.A comme pour toutes les sociétés, le pivot de la relation et des décisions mais par le fait que Crédit Agricole s.a n'est pas opéable bien plus encore.

C'est l'assemblée générale qui élit les membres du conseil d'administration

C'est le conseil d'administration qui élit le Président

C'est le conseil d'administration qui nomme le Directeur Général

Jusqu'ici rien de particulier et le fonctionnement est à l'identique de toutes les entreprises

Mais le Crédit Agricole a un actionnaire majoritaire S.A.S LA BOETIE (Holding financière détenue par les Caisses Régionales et qui porte la participation de celles-ci dans Crédit Agricole sa) qui détient plus de 54% des droits de vote ce qui a pour conséquence de donner aux Caisses régionale la majorité absolue dans le Conseil d'administration de Crédit Agricole sa.

Dans le même temps au niveau de celles-ci :

Ce sont les sociétaires qui élisent un conseil d'administration par Caisse Locale

Le conseil d'administration de chaque Caisse Locale élit un président

Les présidents de chaque Caisse Locale élisent un conseil d'administration par Caisse Régionale

C'est le président de la caisse Régionale qui propose la nomination du Directeur Général de la caisse Régionale à la Fédération Nationale du Crédit Agricole (SAS LA BOETIE).

# Assemblée Générale De L'ADSACA

**15 octobre 2009**

Voilà donc comment la boucle est bouclée

Alors est-ce le silence des agneaux !

Bien sûr que non et la déclaration que nous avons faite à l'assemblée générale et les résultats aux votes des résolutions en sont la démonstration

Dans le même temps nous avons demandé une augmentation de capital (voir ADSACA info 33). Nous avons été entendu c'est pourquoi afin que nos adhérents retraités plus particulièrement puissent avoir l'info nous en donnons ici quelques caractéristiques .Compte tenu du calendrier de sa mise en place nous y reviendrons dans le prochain ADSACA Info

Enfin un vrai test de confiance !

Vous retrouverez toutes nos rubriques historiques : questions des adhérents, consensus des analystes, les faits et les chiffres sur l'action Crédit Agricole sa de ce dernier trimestre, et bien d'autres infos encore...

Il nous reste à vous souhaiter à tous de bonnes vacances qui vont vous permettre de revenir avec un capital confiance.

**Didier Lignon**  
**Président**

## **Assemblée Générale de Crédit Agricole SA** **Ce qu'il faut retenir – Les faits marquants**

### **<<< Intervention au nom de l'ADSACA**

**Monsieur le Président,**  
**Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration**

Aujourd'hui 5 administrateurs demandent le renouvellement de leurs mandats.

Pendant cette période ils ont fait prendre des décisions stratégiques qui se sont révélées financièrement couteuses en ce qui concerne notamment Calyon, la banque à l'international.

Nous considérons que ces mandats ont été un échec et nous sommes surpris qu'ils se représentent. Vous comprendrez que nous ne pouvons approuver les résolutions, les concernant.

Pour la candidature de Madame Laurence DORS-MEARY nous ne doutons pas de ses capacités à assurer cette fonction mais nous aurions aimé connaître sa profession de foi et particulièrement ses engagements pour valoriser les intérêts des salariés et retraités actionnaires.

Je vous remercie.

Didier LIGNON  
Président de l'association des salariés et retraités actionnaires.

# <<< Les résolutions

N°	Libellé de la résolution	adopté à	% rejeté	% adopté hors SAS La Boétie	% de vote contre
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008	99,10%	0,90%	27,10%	3%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008	99,20%	0,80%	27,20%	3%
3	Affectation du résultat fixation et mise en paiement du dividende	99,90%	0,10%	27,90%	0%
4	Option pour le paiement du dividende en actions	99,70%	0,30%	27,70%	1%
5	Approbation des conventions réglementées	99,10%	0,90%	27,10%	3%
6	Approbation des Engagements de retraite au bénéfice de Georges Pauget	94,70%	5,30%	22,70%	19%
7	Approbation des Engagements de retraite au bénéfice de Jean Yves Hocher	94,50%	5,50%	22,50%	20%
8	Approbation des Engagements de retraite au bénéfice de Jacques Lenormand	96,60%	3,40%	24,60%	12%
9	Approbation des Engagements de retraite au bénéfice de Jean Frederic De Leusse	94,50%	5,50%	22,50%	20%
10	Renouvellement du mandat d'un administrateur : SAS la Boetie	91,10%	8,90%	19,10%	32%
11	Renouvellement du mandat d'un administrateur : Gerard Cazals	90,90%	9,10%	18,90%	33%
12	Renouvellement du mandat d'un administrateur : Noel Dupuis	90,60%	9,40%	18,60%	34%
13	Renouvellement du mandat d'un administrateur : Carole Giraud	90,60%	9,40%	18,60%	34%
14	Renouvellement du mandat d'un administrateur : Dominique Lefebvre	90,90%	9,10%	18,90%	33%
15	Ratification de la cooptation d'un administrateur : Patrick Clavelou	90,60%	9,40%	18,60%	34%
16	Renouvellement du mandat d'un administrateur : Patrick Clavelou	90,40%	9,60%	18,40%	34%
17	Nomination d'un administrateur : Laurence Dors Meary	99,80%	0,20%	27,80%	1%
18	Jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration	98,10%	1,90%	26,10%	7%
19	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter des actions ordinaires de la société	98,40%	1,60%	26,40%	6%
20	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter les actions de préférence de la société	91,70%	8,30%	19,70%	30%
21	Modification de l'article 10.2 des statuts « Administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires »	98,80%	1,20%	26,80%	4%
22	Modification des statuts en vue de l'introduction des actions de préférence dans les statuts de la société	89,80%	10,20%	17,80%	36%
23	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence...	89,40%	10,60%	17,40%	38%
24	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'action de préférence....	87,30%	12,70%	15,30%	45%
25	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas de d'émission d'actions de préférence...	87,80%	12,20%	15,80%	44%
26	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	97,60%	2,40%	25,60%	9%
27	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription	94,00%	6,00%	22,00%	21%
28	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initial...	95,30%	4,70%	23,30%	17%
29	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires...	97,10%	2,90%	25,10%	10%
30	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de fixer le prix des actions ordinaires	86,60%	13,40%	14,60%	48%
31	Limitation globale des autorisations d'émission...	91,10%	8,90%	19,10%	32%

N°	Libellé de la résolution	adopté à	% rejeté	% adopté hors SAS La Boétie	% de vote contre
32	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	98,50%	1,50%	26,50%	5%
33	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social...	99,30%	0,70%	27,30%	3%
34	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole	98,70%	1,30%	26,70%	5%
35	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée à la société Crédit Agricole International Employées	98,90%	1,10%	26,90%	4%
36	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un PEE	89,80%	10,20%	17,80%	36%
37	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférences réservée à la société Crédit Agricole International Employées	89,70%	10,30%	17,70%	37%
38	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ordinaires	99,00%	1,00%	27,00%	4%
39	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions de préférence	92,10%	7,90%	20,10%	28%
40	Pouvoirs en vue des formalités	99,70%	0,30%	27,70%	1%
A	Candidature libre à un poste d'administrateur	1,80%	98,20%	-70,20%	351%

## Commentaire ADSACA

Comme on peut le constater sur le tableau

-Pour les résolutions 10 à 16 relatives à ces renouvellements, il y a eu 10% de vote contre en moyenne, soit les plus forts taux de vote contre pour l'ensemble des résolutions.

Si l'on gèle les votes\*\* de SAS la Boétie (qui a forcément voté « oui »), les autres actionnaires (institutionnels, salariés actionnaires et actionnaires individuels, ce qui fait quelque 1.3 millions d'actionnaires) ont voté à plus de 30% contre le renouvellement des mandats.

Notons également que :

- les résolutions 6 à 9 relatives aux **engagements de retraite** des 4 DG et DG délégués ont fait entre 12 et 20 % de vote contre,
- la résolution 18 relative aux **Jetons de présence** a fait 7% de vote contre.

Il s'agit de résolutions contestables et contestées pour lesquelles nous avons voté contre, mais que nous n'avons pas repris dans notre déclaration (pour faire court et ne pas noyer notre message)

N'est ce pas la preuve que nous avons été entendus par la salle et que nous avons été suivis.

## <<< Questions des adhérents

**Vous nous avez expliqué les mécanismes concernant les subprimes et la titrisation, on parle beaucoup des monolines, pouvez vous nous en dire d'avantage ?**

### **1) Que sont les monolines ?**

Les compagnies d'assurance dites **monolines effectuent de l'assurance-crédit sur des obligations émises par des collectivités locales essentiellement américaines ou sur des tranches de produits structurés**. Également appelées financial guaranty insurers, leur appellation de monoline vient du fait qu'elles ne sont actives que sur un seul type d'assurance. Étant majoritairement notées elles-mêmes AAA, les monolines permettent **aux titres assurés d'obtenir un rating AAA**.

Les monolines couvrent **deux types** de titres :

- **Les obligations émises par des collectivités locales ou municipal bonds (environ 1 300 milliards de dollars de titres assurés fi n 2007)** : l'assureur garantit typiquement la continuité des paiements (principal et intérêts) en cas de défaut de l'émetteur. La garantie de la monoline (contre paiement d'une prime) permet de toucher une base d'investisseurs bien plus large, incluant par exemple les fonds de pension ou autres fonds qui ne peuvent investir que dans des titres notés AAA.

- **Les produits structurés, incluant les asset-backed securities (ABS) et les collateralised debt obligations 1 (CDO) (800 à 1 000 milliards de dollars assurés fi n 2007)** : il s'agit de l'activité qui a enregistré la plus forte croissance au cours des dernières années (sur la seule année 2006, les monolines ont octroyé pour 250 milliards de protection sur les produits structurés). **La monoline n'intervient qu'en cas de défaut sur l'actif sous-jacent, mais en principe ne couvre pas les pertes liées à une dépréciation en valeur de marché.**

**L'industrie des monolines a été très profitable** au cours des **années précédant la crise** : en effet, le secteur dans son ensemble présente un ratio (**indemnisations + dépenses**) / **primes reçues** égal approximativement à 30 %, contre des ratios supérieurs à 80 % dans l'industrie de l'assurance.

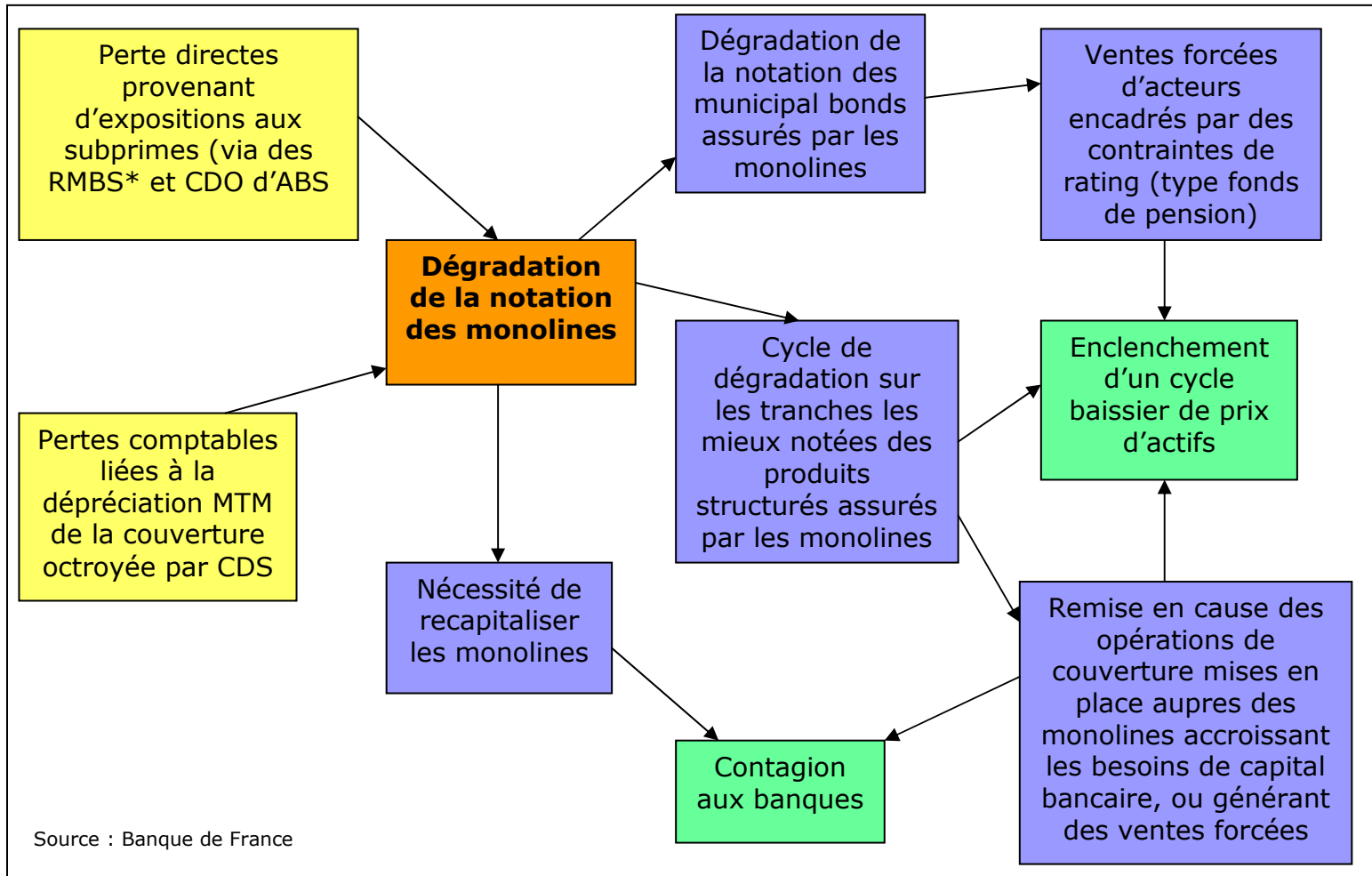
**Ce secteur présente une structure oligopolistique** puisque cinq acteurs (MBIA, Ambac, FSA, FGIC et CFG) assurent 2/3 des encours.

**La problématique principale des monolines est liée à leur besoin de conserver leur notation « AAA ».**

Aux États-Unis, elles sont également assujetties à des normes de fonds propres et ces derniers **sont relativement faibles** (les capitaux agrégés étaient de 22 milliards de dollars fi n 2006).

Une diminution de la notation des monolines se traduit par une dégradation automatique des obligations assurées vers le rating initial de l'émetteur. Cette dégradation peut déclencher à son tour un mouvement de ventes de la part des investisseurs encadrés par des contraintes de rating (fonds de pension). Ce canal de contagion a joué un rôle significatif dans la crise des subprime, entraînant des cycles de dégradations pour les produits structurés.

## Mécanisme de contagion



**2) Dans le cadre des ratios prudentiels, des dernières augmentations de capital, les établissements financiers ont souvent cités l'obligation de se conformer aux accords de Bâle 2. Pouvez-vous nous éclairer sur le sujet ?**

### Les Accords de Bâle 2

*Il s'agit d'un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques pris par les banques.*

*Il doit permettre de renforcer la stabilité financière et l'égalité de concurrence entre les établissements au plan international. Ces règles ont été négociées et adoptées au sein du Comité de Bâle par les principaux pays développés. Au niveau européen, elles ont été reprises par une directive européenne (Capital Requirements Directive – CRD) et s'appliquent en France depuis le 1er janvier 2008.*

### Les Accords de Bâle 2 reposent sur trois piliers :

- Le **pilier 1** fixe des exigences minimales pour les banques. Celles-ci doivent respecter un **ratio de solvabilité** qui rapporte leurs fonds propres à leurs risques au sein desquels on distingue le **risque de crédit**, le **risque de marché** (i.e. taux, change, actions) et le **risque opérationnel** (fraudes, incendies). Le ratio doit être supérieur à 8 % ;
- le **pilier 2** permet notamment aux superviseurs d'ajuster la surveillance et leurs demandes aux banques en fonction des risques spécifiques non couverts par le pilier 1 (risques de liquidité, déconcentration, de taux d'intérêt) ;
- le **pilier 3** vise à renforcer la **discipline de marché** en augmentant les exigences de transparence des banques, les obligeant à publier de nombreuses informations (sur leurs fonds propres, risques).

## <<< Action CASA SA : quelques chiffres à retenir au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009

	CASA		CAC 40	
	Cours le plus haut	12,16 €	07-mai-09	3379
Cours le plus bas	8,08 €	01-avr-09	2839	01-avr-09
La plus grande variation journalière positive	9,03%	14-avr-09	5,37%	02-avr-09
La plus grande variation journalière négative	-9,17%	20-avr-09	-3,96%	20-avr-09
Le plus grand volume journalier d'actions échangées	13 031 000	26-avr-09		
Le plus faible volume journalier d'actions échangées	1 610 000	25-mai-09		

Le cours de l'action CASA le plus bas et sa plus grande baisse journalière correspond à un mouvement d'ensemble du CAC 40 puisque ces extrêmes à la baisse ont lieu le même jour pour le CAC

Le cours de l'action CASA le plus haut et sa plus grande hausse journalière sont spécifique à l'entreprise car déconnecté des extrêmes à la hausse qui affecte le CAC 40

Les volumes journaliers d'échange d'actions restent modestes puisqu'ils s'inscrivent entre 0,07% et 0,53%

Période	Point au 30/06/2009							
	CAC 40	CASA	SG	BNP P.	AXA	NATIxis	FORTIS	DEXIA
depuis le 01/01/09	-2,41%	10,95%	8,01%	52,89%	15,49%	10,32%	161,57%	68,87%
1 SEMAINE	0,76%	-6,81%	1,66%	5,34%	3,12%	2,83%	8,48%	-0,11%
1 MOIS	-7,07%	-16,81%	-11,26%	-3,24%	-3,63%	-6,82%	-12,90%	19,66%
3 MOIS	15,49%	11,23%	34,55%	58,72%	52,70%	15,40%	80,80%	115,38%
6 MOIS	-2,38%	10,40%	8,01%	54,17%	14,17%	10,32%	161,29%	86,28%
1 AN	-29,19%	-31,62%	-29,67%	19,62%	29,00%	-66,69%	-76,08%	-46,81%
3 ANS	-36,76%	-70,16%	-63,87%	38,21%	47,82%	-86,94%	-90,87%	-71,26%
5 ANS	-15,87%	-55,62%	-40,52%	-8,51%	26,02%	-74,60%	-86,65%	-60,38%
valeur	3140	8,878 €	38,885 €	46,250 €	13,390 €	1,379 €	2,430 €	5,404 €
MM20	3 241	10,272	41,229	47,201	13,941	1,452	2,460	5,652
MM50	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
MM100	3 024	9,433	33,761	37,167	11,322	1,395	1,805	3,522
RSI 14	38,84	22	37,63	46,89	40,74	35,27	40,78	42,07
euro/dollar	1,4005							
pétrole	66,44							

### Commentaire ADSACA

Le 2<sup>ème</sup> trimestre est plutôt décevant. Non seulement il ne confirme pas la tendance haussière engagée au 1<sup>er</sup> trimestre, mais il s'inscrit à la baisse.

L'action CASA est plus malmenée que les autres financières. Est-ce l'impact des prévisions de perte au 2<sup>ème</sup> trimestre sur Emporiki qui pèse sur le cours ?

Le fait qu'il faille attendre le 27 Août pour connaître les résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2009 ne permettra pas de lever d'ici là le doute sur l'importance qu'il faut donner aux informations relatives à Emporiki. Une seule consolation : si le titre continue à se traîner durant cette période, cela fera le bonheur des actionnaires salariés qui accepteront de souscrire à l'augmentation de capital qui leur est réservée.

# <<< Actualités de CASA au 2ème trimestre 2009

<b>1<sup>er</sup> Avril</b>	<p><b>Crédit Agricole : propose de racheter des obligations (750M€)</b>            Crédit Agricole a proposé de racheter pour un montant maximal de 750 millions d'euros de livres des obligations Upper Tier2 émises pour un montant nominal total de 1050 millions de livres.            Cette offre sera ouverte jusqu'au 7 Avril 2009, sauf prolongation ou clôture anticipée. Le règlement-livraison de l'opération est prévu pour le 9 Avril 2009.            Les obligations visées se négocient actuellement avec une décote importante par rapport aux prix d'émission initial. Si l'opération connaît une suite positive, elle se traduira par une légère amélioration du ratio de solvabilité Tier 1 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole.  <i>(source : CercleFinancier.com)</i></p>
<b>6 Avril</b>	<p><b>Crédit Agricole : l'influent analyste bancaire Mike Mayo quitte Deutsche Bank pour CLSA</b>            L'influent analyste financier Mike Mayo, connu pour avoir été l'un des premiers à avertir des risques que couraient les banques américaines au vu de leur exposition au marché immobilier, a quitté la Deutsche Bank pour CLSA, filiale de CaLyon.<i>(source : AFP)</i></p>
<b>8 Avril</b>	<p><b>Crédit Agricole : succès de l'opération 'Upper Tier2'</b>            Crédit Agricole annonce le succès de son offre de rachat d'un montant maximum de 750 millions de livres sur ses obligations dites 'Upper Tier 2'            Dans un communiqué, la banque verte précise avoir reçu des offres portant sur un montant nominal total de 545 millions de livres, soit 72,7% du montant visé, un taux de réussite largement supérieur à celui constaté lors d'opérations similaires. Les conditions de l'offre de rachat sont donc remplies.            Crédit Agricole, qui rachètera toutes les obligations apportées, devrait déboursier un montant total de 392,5 millions de livres dans le cadre de l'opération, tout en versant le montant des intérêts courus.            Les obligations, lancées dans le cadre de son programme d'Euro Médium Term Note, entrent dans le calcul des fonds propres complémentaires de premier niveau.<i>(source : CercleFinance.com)</i></p>
<b>9 Avril</b>	<p><b>Crédit Agricole : tour de table de 11M\$ pour SpineGuard</b>            Crédit Agricole Private Equity annonce que SpineGuard, star-up française de technologie médicale, a clôturé un premier tour de table de 11 millions de dollars dont CAPE est le chef de file, aux côtés d'innoven Partenaires co-chef de file et de A Plus France...<i>(source : CercleFinance.com)</i></p>
<b>15 Avril</b>	<p><b>Crédit Agricole : opération de capital développement</b>            IDIA, filiale de Crédit Agricole, a engagé une opération de capital développement avec le groupe France Frais, filiale de la coopérative normande Les Maitres Laitiers du Cotentin spécialisée dans les produits frais. L'investissement global a été réalisé aux côtés de la Caisse régionale de Normandie.            Le groupe bancaire indique que cet investissement permet à France Frais de procéder à une importante opération de croissance externe et de se positionner comme un intervenant majeur sur le marché des grossistes en produits frais en France.....<i>(source : CercleFinance.com)</i></p>
<b>24 Avril</b>	<p><b>Accord Generali-Crédit Agricole pour agir de concert sur Intesa Sanpaolo</b>            L'assureur italien Generali et la banque française Crédit Agricole, qui détiennent respectivement 5.07% et 5.82% d'Intesa Sanpaolo, ont annoncé vendredi la signature d'un accord pour agir de concert au sein des organes de décision de la banque italienne.<i>(source : AFP)</i></p>
<b>28 Avril</b>	<p><b>Intesa Sanpaolo : le premier actionnaire va monter à près de 10% du capital</b>            Le premier actionnaire de la banque italienne Intesa San Paolo, la fondation bancaire Compagnia di San Paolo, a annoncé qu'il allait monter à près de 10% du capital, quelques jours après l'annonce du pacte d'actionnaires entre Generali et Crédit Agricole. (<i>source : AFP</i>)</p>
<b>5 Mai</b>	<p><b>Crédit Agricole : Profit symbolique attendu pour Calyon au 1<sup>er</sup> trimestre.</b>            ..... Concernant la Banque Verte, Exane BNP Paribas indique ce mardi tabler sur un résultat net de 432 millions d'euros, en baisse de 52%. Le courtier, dont l'opinion sur CASA est positive (« superformance »), anticipe une forte augmentation du coût du risque à 953 millions d'euros (+117%). Il estime que la division banque de financement et d'investissement devrait générer un profit net symbolique de 67 millions d'euros.<i>(source : Tradingsat.com)</i></p>
<b>6 Mai</b>	<p><b>Prédica (Crédit Agricole) s'associe à la démarche de Metrovacesa</b>            Prédica, filiale d'assurance vie du groupe Crédit Agricole, s'est associé à la démarche du groupe immobilier espagnol Metrovacesa pour obtenir des droits de vote de deux des principaux actionnaires espagnols de la foncière française Gecina <i>(source : AFP)</i></p>
<b>11 Mai</b>	<p><b>Crédit Agricole : Lourde perte pour Emporiki au 1<sup>er</sup> trimestre.</b> <i>(source : Tradingsat.com)</i></p>
<b>11 Mai</b>	<p><b>Crédit Agricole : vers un résultat positif au 1<sup>er</sup> trimestre</b> <i>(source : CercleFinance.com)</i></p>
<b>12 Mai</b>	<p><b>Crédit Agricole : La pression monte avant les résultats, malgré un soutien de Goldman Sachs.</b>            Crédit Agricole voit son titre céder 4.1% mardi en mi-séance, vers 11 heures. La pression monte à deux jours des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre, alors que la filiale grecque de la banque verte, Emporocki, vient d'annoncer des pertes trimestrielles plus importantes que prévu. Goldman Sachs qui a passé en revue tout le secteur bancaire ce matin en a profité pour relever son objectif de cours de 8.40 à 14.30 sur Crédit Agricole, tout en restant neutre. (<i>source Tradingsat.com</i>)</p>
<b>13 Mai</b>	<p><b>Crédit Agricole clôture à 10,21 € soit une baisse de 8.43%</b> <i>(source : Boursorama)</i></p>



<b>13 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : Calyon signe un partenariat avec EDF Trading</b> Calyon, la banque de financement et d'investissement de Crédit Agricole et EDF Trading, filiale à 100% d'EDF, annoncent mercredi la signature d'un accord de partenariat. Son but : permettre à Calyon d'élargir son offre actuelle sur les matières premières et à EDF Trading d'ouvrir un nouveau champ de développement. Grâce à ce partenariat, Calyon pourra proposer à ses clients des produits de couverture sur les marchés de l'électricité et du gaz européens ainsi que sur le charbon. (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>14 Mai</b>	<b>Intesa Sanpaolo : résultat net de 1,1 milliard d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre</b> (source : <a href="#">CercleFinance.com</a> )
<b>14 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : La Marché n'a pas vraiment tranché après les résultats</b> sue du Conseil d'Administration, René Carron, Président, et Georges Pauget, Directeur Général, ont déclaré : « Tirant les enseignements de la crise, et après une restructuration largement réalisée de ses principaux métiers, Crédit Agricole S.A. a fait le choix de privilégier sa capacité à générer des résultats récurrents et solides ». Chez les analystes, Natixis souligne la solidité de la structure financière et la décote avec laquelle se traite aujourd'hui le titre Crédit Agricole, justifiant une opinion à « Renforcer ». (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>15 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : a démontré sa capacité à absorber les dépréciations</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>15 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : l'Alliance avec Generali soulève la suspicion</b> (source : <a href="#">AOF</a> )
<b>19 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : dividende 2008 approuvée en AG</b> (source : <a href="#">CercleFinance.com</a> )
<b>19 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : exclut à nouveau toute fusion majeure :</b> Si la direction du Crédit agricole a reconnu devant ses actionnaires avoir commis des erreurs, notamment dans ses activités de banque de financement et d'investissement, elle estime avoir identifié les actifs à risques de la banque et écarte de mauvaises surprises pour l'avenir. "Avons-nous encore des cadavres dans les placards ? Ma réponse est clairement non", a assuré Georges Pauget.(source : <a href="#">Reuter</a> )
<b>19 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : Un mariage avec Société Générale « est hors de question »</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>25 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : espère un délai dans le dossier Intesa</b> (source : <a href="#">Reuters</a> )
<b>25 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : Un plan social suivrait le rapprochement Caam et Sgam</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>27 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : fusion de 2 filiales , 200 suppressions de postes</b> Le Crédit Agricole a décidé de fusionner ses deux filiales de crédit à la consommation, Sofinco et Finaref, ce qui devrait engendrer 200 suppressions de postes(source : <a href="#">Afp</a> )
<b>27 Mai</b>	<b>Crédit Agricole : Fitch relève la notation de la filiale grecque Emporiki</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>29 Mai</b>	<b>Crédit Agricole/Générali: Le pacte suspendu</b> (source : <a href="#">AOF</a> )
<b>2 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : Baudouin Prot succèdera à Georges Pauget à la tête de la FBF</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>8 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : Le marché du crédit se normalise sur le marché français</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>9 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : Accor cède la quasi-totalité de sa part dans le Club Med</b> Le groupe d'hôtellerie Accor a cédé la quasi-totalité de sa participation dans le Club Méditerranée, soit environ 4%, au Crédit Agricole pour 10 millions d'euros, a annoncé Accor mardi dans un communiqué (source : <a href="#">AFP</a> )
<b>18 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : CA Chevreux élu meilleur broker en France</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>18 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : Première émission d'obligations depuis la faillite de Lehman Brothers</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com</a> )
<b>19 Juin</b>	<b>Crédit Agricole obtient un délai d'un an pour monter dans Bankinter</b> (source : <a href="#">AFP</a> )
<b>23 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : le dividende a été versé à 85.3% en actions.</b> ( <a href="#">cerclefinance.com</a> )
<b>25 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : en repli, santé d'Emporiki en question</b> (source <a href="#">CercleFinance.com</a> )
<b>26 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : nouvel accord avec Générali sur Intesa</b> (source : <a href="#">CercleFinance.com</a> )
<b>30 Juin</b>	<b>Crédit Agricole : finalise l'acquisition de 35% du capital de CACEIS</b> (source : <a href="#">Tradingsat.com.</a> )

## <<< Une 5<sup>ème</sup> Augmentation de capital réservée aux salariés

**Pourquoi ? Ce qu'il faut savoir :**

**Conserver un rythme régulier d'opérations**

**Contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe**

**Contribuer à sa solidité financière et à son indépendance**

**Deux formules au choix (et/ou)**

- **Des actions souscrites avec 20% de décote**

**Formule  
« Classique »**

Un investissement sur le long terme  
Gain ou perte = Cours Final – prix décoté de l'action

**Formule à  
effet de levier  
« multiple »**

Un investissement dynamisé  
Gain = 5.7 x la hausse moyenne de l'action  
+/- Performance finale de l'action

- **Capitalisation des dividendes versés pendant la durée du placement**

**Dans l'une comme dans l'autre des formules, pas de protection de l'apport personnel**

## Quelle Formule pour qui ?

- **Chaque produit a ses caractéristiques propres :**
  - Montants maximum d'investissement différents
    - 2,5% de la rémunération annuelle brute dans la formule Multiple
    - 25% de la rémunération annuelle brute dans la formule Classique
  - Risque / non protection :
    - Classique : entièrement à risque
    - Multiple : l'apport personnel est à risque mais le complément bancaire ne l'est pas (la perte sur l'apport personnel peut être compensée par un gain sur la hausse moyenne protégée)
  - Performance :
    - Classique : toute la performance possible / toute la perte possible
    - Multiple : performance finale composée de deux éléments théoriquement indépendants ; lissage de la performance – principe de la moyenne
  - Durée de l'investissement :
    - Classique : peut être sur du moyen terme comme du long terme
    - Multiple : obligation de sortie à l'issue des 55 mois

## L'offre classique : le gain possible

- **Calcul du gain**

$$\text{Gain} = \text{nombre de parts} \times (\text{cours final} - \text{prix de souscription}) \\ + \text{Dividendes}$$

- **Les cas possibles**

Baisse de l'action de plus de 20% par rapport au prix de référence	Vous subissez une perte
Baisse de l'action de moins de 20% par rapport au prix de référence	Vous réalisez un gain grâce à la décote
Hausse de l'action par rapport au prix de référence	Vous réalisez un gain en plus de celui lié à la décote

## L'Offre multiple

- **Aujourd'hui**
  - Vous bénéficiez d'une décote de 20%
  - Vos avoirs sont placés dans le FCPE Crédit Agricole Multiple 2009
  - Un complément bancaire permet d'investir 10 fois votre apport
- **Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, pour chaque part souscrite vous récupérez**

La valeur d'une action

+

5.7 fois la hausse moyenne de l'action

+ Dividendes

### L'Offre multiple : les gains possibles

- **Le gain lié à la hausse moyenne de l'action**

**Gain = nombre de parts x 5.7 x la hausse moyenne**

**Ne peut être que  $\geq 0$**

- **Le gain lié au cours final de l'action**

**Gain = nombre de parts x (cours final – prix de souscription)**

**Peut être  $P \leq 0 \leq G$**

- **Le gain final est la combinaison des deux**

**+ dividendes au titre de l'apport personnel**

# <<< FCPE Crédit Agricole Multiple : Comment calculer la valeur de liquidative

La souscription de parts du fonds "Crédit Agricole Multiple" a été financée à hauteur de 10 % par la contribution personnelle du collaborateur et pour les 90% restants, grâce à un prêt bancaire.

La valeur liquidative du fonds est déterminée par la somme des six paramètres suivants :

- 90 % du prix de souscription initial (correspondant au capital emprunté)
- les intérêts du prêt bancaire
- 10 % du cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. le jour de la valorisation
- la garantie sur les prélèvements fiscaux et sociaux sur les intérêts du prêt
- 10 % des dividendes et autres droits ou produits détachés pour chaque action
- un bonus de performance\*

## Crédit Agricole multiple 2005 : au 30 juin 2009

90% du prix de souscription initial	M2	15,111 €
Intérêts sur le capital emprunté du 26 août 2005 au 30 juin 2009	M3	2,170€
		<b>17,281 €</b>
10% du cours de l'action Crédit Agricole S.A. le 25 juin 2009	M1	0,914€
Garantie sur les prélèvements fiscaux et sociaux sur les intérêts du prêt	M4	0,273 €
10 % des dividendes et autres droits ou produits pour chaque action	M5	0,5909 €
Bonus de Performance	M6	3,867 €
<b>Part de la valeur liquidative revenant au porteur</b>		<b>5,645 €</b>
<b>Valeur Liquidative publiée (M1+M2+M3+M4+M5+M6)</b>		<b>22,926 €</b>

A l'échéance du fonds le 1<sup>er</sup> juillet 2010, pour l'équivalent d'une action souscrite, ou 10 parts, le collaborateur bénéficiera d'un bonus de performance égale à 10 fois «la hausse moyenne floorée» de l'action Crédit Agricole S.A. sur les 5 ans. En cas de sortie anticipée, le porteur bénéficie d'une partie de «la hausse moyenne floorée». Le coefficient de partage de la performance est compris entre 9 la 1<sup>ère</sup> année et 10 la 5<sup>ème</sup> année.

**Au 30 juin 2009 la part revenant au salarié après remboursement du prêt et des intérêts attachés, s'élève à 5,645 € pour une valeur initiale de 1,679 €.**

### \* Le calcul du bonus de performance :

Le bonus de performance est calculé de la façon suivante :

- Le cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. est relevé chaque fin de mois le 3<sup>ème</sup> jour de Bourse ouvré précédant le dernier jour ouvré du mois.
- Chaque mois, le cours relevé est comparé au prix de référence de l'Offre, soit 19 €<sup>1</sup>. Le cours retenu pour le calcul de la performance est égal à la plus élevée des 2 valeurs entre le cours de l'action relevé et le prix de référence. Si le cours relevé est inférieur au prix de référence, il est ainsi automatiquement remplacé par le prix de référence. Aucune baisse du cours en dessous du prix de référence ne sera jamais prise en compte.
- A l'échéance du fonds, la «hausse moyenne floorée» est égale à la différence entre la moyenne des 58 cours relevés, tels que définis au point précédent et le prix de référence.
- Pour l'équivalent d'une action souscrite, soit 10 parts, le bonus de performance sera égal à 11,039<sup>1</sup> fois la "hausse moyenne floorée" de l'action Crédit Agricole S.A. sur les 5 ans. Si la valeur de l'action ne dépasse jamais le prix de référence à aucune date des relevés, il n'y aura pas de versement de performance.

<sup>1</sup> Afin de neutraliser l'effet dilutif des 2 augmentations de capital réalisées le 5 février 2007 et le 7 juillet 2008, le cours de référence a été ramené à 19 € (vs 20,98 € à l'origine) et le multiple a été porté à 11,039 (vs 10 à l'origine)

## Crédit Agricole multiple 2007 : au 30 juin 2009

90% du prix de souscription initial	M2	19,809 €
Intérêts sur le capital emprunté du 5 décembre 2007 au 30 juin 2009	M3	1,625 €
		<b>21,434 €</b>
10% du cours de l'action Crédit Agricole S.A. le 30 juin 2009	M1	0,888 €
Garantie sur les prélèvements fiscaux et sociaux sur les intérêts du prêt	M4	0,217 €
10 % des dividendes et autres droits ou produits pour chaque action	M5	0,3054 €
Bonus de Performance	M6	0,000 €
<b>Part de la valeur liquidative revenant au porteur</b>		<b>1,410 €</b>
<b>Valeur Liquidative publiée (M1+M2+M3+M4+M5+M6)</b>		<b>22,844€</b>

A l'échéance du fonds le 2 juillet 2012, pour l'équivalent d'une action souscrite, ou 10 parts, le collaborateur bénéficiera d'un bonus de performance égale à 10 fois «la hausse moyenne floorée» de l'action Crédit Agricole S.A. sur les 5 ans. En cas de sortie anticipée, le porteur bénéficie d'une partie de «la hausse moyenne floorée». Le coefficient de partage de la performance est compris entre 9 la 1<sup>ère</sup> année et 10 la 5<sup>ème</sup> année.

**Au 30 juin 2009 la part revenant au salarié après remboursement du prêt et des intérêts attachés, s'élève à 1,410 € pour une valeur initiale de 2,201 €.**

### \* Le calcul du bonus de performance :

Le bonus de performance est calculé de la façon suivante :

- Le cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. est relevé chaque fin de mois le dernier jour de Bourse ouvré du mois concerné.
- Chaque mois, le cours relevé est comparé au prix de référence de l'Offre, soit 25,34 €<sup>1</sup>. Le cours retenu pour le calcul de la performance est égal à la plus élevée des 2 valeurs entre le cours de l'action relevé et le prix de référence. Si le cours relevé est inférieur au prix de référence, il est ainsi automatiquement remplacé par le prix de référence. Aucune baisse du cours en dessous du prix de référence ne sera jamais prise en compte.
- A l'échéance du fonds, la «hausse moyenne floorée» est égale à la différence entre la moyenne des 55 cours relevés, tels que définis au point précédent et le prix de référence.
- Pour l'équivalent d'une action souscrite, soit 10 parts, le bonus de performance sera égal à 10,855<sup>1</sup> fois la "hausse moyenne floorée" de l'action Crédit Agricole S.A. sur les 5 ans. Si la valeur de l'action ne dépasse jamais le prix de référence à aucune date des relevés, il n'y aura pas de versement de performance.

<sup>1</sup> Afin de neutraliser l'effet dilutif de l'augmentation de capital réalisée le 7 juillet 2008, le cours de référence a été ramené à 25,34 € (vs 27,51 € à l'origine) et le multiple a été porté à 10,855 (vs 10 à l'origine)



Association des Salariés et Retraités  
Actionnaires du Crédit Agricole

## **BULLETIN D'ADHESION**

**A diffuser à tous vos collègues et collaborateurs**

### **Comment Adhérer ?**

En remplissant le bulletin d'adhésion ci-dessous

En réglant le montant de **la cotisation annuelle fixée à 10 €**

Soit par prélèvement, j'envoie un RIB à l'adresse ci-dessous

Soit par chèque à l'ordre de l'ADSACA, que j'envoie par la poste à l'adresse ci-dessous

**ADSACA**  
**81 Avenue du 14 juillet – 13980 Alleins**

L'adhésion n'est effective qu'à réception de l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB ou d'un chèque

### **Durée de l'adhésion**

L'adhésion est d'une durée d'un an, et renouvelée par tacite reconduction.

### **Fin de l'adhésion**

Tout adhérent peut mettre fin à son adhésion, en adressant par courrier ou par mail une demande de dénonciation. Le montant de la cotisation reste acquis, sauf dans le cas du paiement par prélèvement. En effet, en vue de privilégier ce mode de paiement pour des raisons administratives évidentes, l'ADSACA s'engage à rembourser tout adhérent qui en fait la demande dans 45 jours qui suivent la date de prélèvement.

Nom : ----- Prénom : -----

Adresse personnelle : -----

-----CP/Ville : -----

E-mail : ----- Téléphone : -----

Etablissement d'appartenance : -----

Votre Situation : Salarié

Retraité

Fait à ----- Le ----- /----- /-----

Signature

Toutes les informations ci-dessus sont confidentielles et ne seront pas diffusées.

# <<< Consensus des analystes

CREDIT AGRICOLE S.A. - FR0000045072 - ACA

ACTION/CAPITAL

<b>CREDIT AGRICOLE S.A.</b>		<b>=</b>	<b>Conserver</b>
Cours (30/06/09)	Objectif	Potentiel (*)	
8,88 €	11,20 €	▲ 26,18% (2,32 €)	

Cours de réf. (26/06/09)	9,05 €
Secteur	<a href="#">Banques</a>
Capitalisation boursière	21 001,46 (**)

Recommandation	Note Moy.	Nombre d'analystes : 29	
<b>Acheter</b> (note de 1 à 1,33)			5
<b>Accumuler</b> (note 1,33 à 1,66)			5
<b>Conserver</b> (note 1,66 à 2,33)	1,95		12
<b>Alléger</b> (note 2,33 à 2,66)			2
<b>Vendre</b> (note 2,66 à 3)			5

Historique	Actuellement	Il y a 7 jours	Il y a 1 mois	Il y a 2 mois	Il y a 3 mois
Note du Consensus :	1,95	1,90	1,85	1,88	1,90

## Commentaires ADSACA

Nous pouvons noter que le suivi par les analystes est toujours important : 29, ce qui se situe dans la moyenne haute des entreprises du CAC 40 (moyenne 25)

7 analystes conseillent de vendre soit 24% ; alors que 34% conseillent d'acheter bien que la note de consensus se dégrade légèrement.

Pour le prochain ADSACA info nous allons rencontrer un analyste afin de connaître les paramètres et les critères qui sont à la base de leurs recommandations.

## Vos rendez-vous...

- **Augmentation de capital** : Du 3 au 18 septembre : Réservations  
Du 21 septembre au 16 octobre : Fixation du prix de référence  
Du 19 octobre au 21 octobre : Révocation  
3 décembre : Prélèvements
- **Présentation des résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2009** : 27 août 2009
- **AG de l'ADSACA** : 15 octobre 2009

[www.adsaca.org](http://www.adsaca.org)

Des articles et  
des nouvelles  
informations tous les  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du  
mois !

## Relations adhérents

**ADSACA**

Avenue du 14 juillet

13980 ALLEINS

Tél : 06.03.85.27.37

Fax : 04.90.59.30.91

Site internet : [www.adsaca.org](http://www.adsaca.org)

Mail : [contact@adsaca.org](mailto:contact@adsaca.org)